



République Française

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une aire d'accueil du public sur la porte d'entrée du site ENS de Morette située sur la commune de Thônes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes des Vallées de Thônes

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Gérard FOURNIER-BIDOZ - Président

RCS / SIRET

2 | 4 | 7 | 4 | 0 | 0 | 6 | 1 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41	Aire de stationnement ouverte au public de 65 unités (parking de 20 unités déjà existant, projet d'un nouveau parking de 45 unités).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement vise à proposer:

- un accès mode doux à la plaine, accessible aux piétons, cyclistes et cavaliers ;
- un parking aménagé de 45 unités pour organiser le stationnement, raccordé au parking existant de 20 unités ;
- un espace d'accueil visant à informer, communiquer et offrir un lieu de pique nique et d'attente, avec deux abris pédagogiques sous lesquels seront installées des tables de pique nique ;
- des aménagements et équipements "intégrés" et privilégiant une certaine sobriété de traitement tout en offrant une identité commune aux différentes portes (tables de pique nique, banquettes en bois brut, arceaux vélos, potelets bois) ;
- une ouverture paysagère sur le Fier dans la mesure du possible : il est envisagé de mettre en valeur le passage sous voirie existant pour créer un "sas" s'ouvrant sur le Fier.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à mettre en valeur l'espace naturel sensible de la Plaine du Fier sur le site de Morette, sur la commune de Thônes, en matérialisant une porte d'entrée du site intégrant une zone de stationnement pour accueillir au mieux les visiteurs et éviter leur dispersion sur cet espace sensible. L'aménagement s'inscrit dans le cadre du projet global pour l'ouverture au public de la plaine du Fier (mise en valeur et découverte du site) visant notamment à organiser et canaliser le flux de visiteurs qui fréquentent actuellement le site de manière anarchique, et donc à limiter les accès "sauvages".

L'ensemble de l'aménagement propose une intégration dans le site par le choix de revêtements et matériaux bruts ou naturels, et une adaptation générale au terrain existant et à la configuration des lieux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En phase travaux, le projet consiste principalement en terrassement léger, débroussaillage et mise en oeuvre des aménagements. Dans le détail:

- Accès et parking paysager: Aménagement du parking avec un revêtement en sable stabilisé renforcé pour les espaces de circulation et en dalles végétalisées (végétation résistante au roulement) sur les espaces de stationnement. Ces matériaux sont choisis pour leur perméabilité et leur intégration dans le contexte paysager du site. La traverse bois est utilisée sur l'ensemble de l'aménagement pour la réalisation des butes roues sur le parking, mais aussi des emmanchements et murets de soutènements végétalisés réalisés à proximité du bâtiment (WC public) existant afin d'aménager la nouvelle liaison piétonne menant à la porte d'entrée du site ENS.
- Création d'un cheminement piéton vers les abris pédagogiques: le revêtement stabilisé est également utilisé pour la réalisation des surfaces piétonnes menant à l'espace pique-nique et aux abris pédagogiques.
- Construction de deux abris pédagogiques, en structure bois avec poteaux à section ronde, inclinés aléatoirement. Ils sont conçus de manière à avoir le moins d'impact possible dans le paysage. Les poteaux en bois de la structure s'inspirent de la verticalité et des inclinaisons des troncs d'arbres présents sur le site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'objectif, une fois le projet réalisé, est de simplifier et sécuriser l'accès au Fier pour éviter le stationnement sauvage et la dégradation du site. L'aménagement de cette "porte d'entrée" sur le Fier permettra l'accès du site au public (stationnement, aire de pique nique) tout en maîtrisant la fréquentation. Cette porte d'entrée du site ENS permettra un accès "modes doux" à la plaine, c'est-à-dire accessible aux piétons, cyclistes et cavaliers.

Sur le site, des installations légères et discrètes type panneau d'information permettront d'informer et de sensibiliser les usagers au règlement intérieur du site et à ses éléments remarquables (faune, flore, fonctionnement de la rivière, pêche, ...).

De manière plus globale, 4 portes d'entrées de site seront aménagées, 3 entrées principales offrant une capacité de stationnement et d'accueil: Dingy-Saint-Clair, Thônes (Morette) et Alex, ainsi qu'une entrée secondaire sur la commune de La Balme-de-Thuy. Ces portes permettront d'accéder à deux parcours autour du Fier, reliés par une passerelle. La porte de Morette a pour objectif de devenir l'accès principal à la plaine du Fier et au nouveau parcours de découverte depuis l'Est.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Somme des superficies des parcelles concernées	47 511 m ²

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Le projet se situe à l'extrême ouest de la commune de THÔNES (74230) sur les parcelles 1160, 1162, 1163, 1164 et 1165 de la section I. Plus précisément, le projet d'aménagement se rattache au parking déjà existant dédié aux visiteurs du cimetière et du musée de la résistance adjacent au cimetière.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6° 28' 95" E Lat. 4 5° 89' 86" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Point d'arrivée :

Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - A la lisière de la ZNIEFF 1 "le fond de la vallée du Fier, du Pont de Claix à Morettes" (n°74000008) - Proximité immédiate (15 ml) avec l'ENS de la Plaine du Fier de l'autre côté de la route départementale
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune soumise à la loi Montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 60 ml de la Nécropole des Glières (cimetière militaire). En effet le projet d'aménagement de la porte de Morette prend place autour du parking existant dédié à la visite de la Nécropole et du musée de la résistance à proximité.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	À proximité: zone humide 74 ASTERS 2535(environ 65 m linéaire depuis l'emplacement des abris pédagogiques) et 74 ASTERS 2536 (environ 60 ml depuis le parking existant de la nécropole de Morette).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques avalanches, inondations et mouvements de terrain Approuvé le 20/05/2020
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement se situe dans le site inscrit "cimetière de Morette"
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 à proximité : - Massif de la Tournette, identifiant: FR8201703 (à environ 350 ml)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélevements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ni déficitaire, ni excédentaire. Objectif: À l'équilibre.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concerne les zones 3Xt et 15 Xt du PPR approuvé (zones rouges: à prescription fortes) du fait du risque torrentiel vu leur proximité avec le Fier. Le type de règlement Xt s'applique. Sur cette zone est autorisée l'aménagement des terrains à vocation sportive ou de loisir, sans hébergement et sans construction dépassant 10 m ² d'emprise au sol. Le projet est compatible avec le PPR approuvé (détails au 6.4).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parking déjà existant pour accéder au site de Morette (nécropole et musée).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet d'aménagement priviliege l'utilisation de matériaux et revêtements naturels ou utilisant des matériaux d'origine locale (bois, granulats, ...). Les matériaux sont également choisis pour leur perméabilité et leur intégration dans le contexte paysager.

Concernant le PPR: Les aménagements prévus s'appuient sur des infrastructures existantes (parking de 20 unités existant, voiries existantes). La balance des matériaux entre l'état aménagé et le terrain actuel est pratiquement à l'équilibre : ils n'entraînent donc pas de diminution de la zone inondable et ne soustraient pas de volume à la crue.

Les aménagements sont prévus en matériaux habituels pour ce type d'aménagement (granulats, bois, etc) et présentent une vulnérabilité restreinte. Les ouvrages bois (abri notamment) pourront être détruits en cas de crue importante mais ne constituent pas des ouvrages pouvant générer un embâcle en comparaison au bois transporté par le Fier. Leur impact sur la crue du Fier sont négligeables, ces ouvrages seront similaires à du bois mort de faible dimension.

Il n'y a pas de création de franchissement sur les ruisseaux existants à proximité.

Le projet est donc compatible avec le PPR de Thônes.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimatez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet poursuit l'objectif global de canaliser le flux de visiteurs fréquentant actuellement la plaine du Fier, et le projet a été réfléchi et conçu pour intégrer au maximum l'abri et le parking à l'environnement naturel dans lequel il s'implante.

Une évaluation environnementale ne paraît pas justifiée pour ce projet d'aménagement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Notice descriptive du projet d'aménagement du site ENS de Morette

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

THÔNES

le,

19/11/2020

Signature



